

DPAA/KJ/NK/2/2/1982
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

Decret N° 82/882 du 24/9/1982
MEN-DGAS-DPAA-SP-P3
portant promotion des Professeurs Certifiés des
Sciences Industrielles des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement
Technique) de la République Populaire du
Congo au titre de l'année 1981.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13-11-1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies créées par la loi 15/62/FP du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 64/165/FP du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/FP-BE du 25-6-65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret N° 82/881 MEN-DGAS-DPAA-SP-P3 du 24/9/82 portant Inscription au tableau d'avancement de l'année 1981 des Professeurs Certifiés de Sciences Industrielles des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo ;

SECRET :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981 les Professeurs Certifiés des Sciences Industrielles des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo ;

/-)U 2° ECHELON.

- MOUTALA Thomas, P/C du 20-9-1981 en service à Brazzaville

AU 3° ECHELON

- MBOU Adolphe, P/C du 4-10-81 en service à Brazzaville

AU 4° ECHELON.

- MBANZA Guillaume, P/C du ²⁵⁻¹⁰⁻⁸¹ en service à Brazzaville

AU 5° ECHELON.

- MAFOU Gabriel, P/C du 5-11-81 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-/-

BRAZZAVILLE, le 24 Septembre 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT ;

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

A. IDING. - OBA.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COLEO, MTSION.

CColonel Louis SYLVAIN GOMA.

LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossetounba LEROUNZOU.

AMPLIATIONS /

MEF.....	2	
EGIS.....	2	
DPA.....	3	
DFP.....	5	
B/Solde.....	2	
D.B.....	2	
D.C.F.....	2	
B/Courrier.....	10	Fétrasseic.....2
Trécor.....	2	Intéressés.....4
JORPC.....	2	Dossiers.....8